

Dossier de presse

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2022,**  
**une nouvelle organisation**  
**des services de l'eau potable**  
**sur le territoire de la CARA**

Vendredi 17 décembre 2021



[www.agglo-royan.fr](http://www.agglo-royan.fr)

**La nouvelle organisation des services de l'eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2022 sur le territoire de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique vous sera présentée :**

**vendredi 17 décembre à 13h45**  
**au siège de la CARA (salle Gironde)**  
**107, avenue de Rochefort à Royan**

en présence de Vincent Barraud, président de la CARA, Jacques Lys, vice-président en charge de l'assainissement et de l'eau potable, Bernard Laumonier, vice-président d'Eau 17 et président de la commission territoriale du pays royannais et des représentants d'Eau 17, Denis Minot et Hortense Bret.

A l'heure actuelle, onze services différents sont missionnés pour gérer l'eau des 33 communes de la CARA. L'ensemble de ces contrats arrivant à terme entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2023, les élus de la CARA ont souhaité avec Eau 17 profiter de ces échéances pour simplifier la gestion de l'eau, proposer de nouveaux services et harmoniser les prix.

**La distribution de l'eau sera ainsi progressivement confiée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, à un opérateur unique pour l'ensemble du territoire communautaire.** Après mise en concurrence, c'est la filiale du groupe Saur, la Compagnie des eaux de Royan (CER), qui a remporté le contrat. À la demande des élus, une société spécifiquement dédiée au territoire de la CARA a été créée : **la Société de l'Eau Potable Royan Atlantique (SEPRA), qui deviendra le nouvel exploitant au cours des trois prochaines années.**

2

---

**Plusieurs innovations entreront en vigueur pour simplifier et améliorer le service rendu aux usagers** avec la mise en place d'un système de télé-relève des compteurs d'eau ou la création de nouveaux points d'accueil des usagers. L'amélioration de la performance hydraulique du réseau (réduction des pertes et des fuites) sera également au coeur de cette nouvelle organisation, bénéficiant de moyens humains et matériels importants.

**L'harmonisation progressive des prix n'entraînera aucune hausse sur la facture des usagers.**

Les élus de la CARA ont en effet décidé de réduire leur part pour l'assainissement afin de maintenir la facture des usagers du service d'eau et d'assainissement. Avec une qualité de service et des performances augmentées, **le prix de l'eau va ainsi diminuer pour la quasi-totalité des communes qui vont basculer à la SEPRA.** Pour les communes concernées par la première phase de changement en 2022, le gain sera entre 9 € et 16 € TTC pour une facture moyenne de 87 m<sup>3</sup>. La seule commune qui connaît une légère augmentation est Royan, dont les abonnés verront leur facture augmenter de moins d'un euro TTC en 2022.

## 1. L'organisation des services de l'eau potable et de l'assainissement pour les 33 communes de la CARA

L'**assainissement des eaux usées** est une compétence phare de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique, à l'origine même de l'intercommunalité depuis plus de 50 ans. Il a pour fonction de collecter les eaux usées, puis de les débarrasser des pollutions dont elles sont chargées avant de rejeter l'eau épurée dans le milieu naturel.

Composé de dix agents, le service assainissement de la CARA est compétent sur l'ensemble des 33 communes à la fois pour l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif. La gestion quotidienne des réseaux et des unités de traitement est confiée à une entreprise privée par délégation de service public, la Compagnie des eaux de Royan (CER), filiale du groupe Saur. À la demande des élus, une société dédiée à l'assainissement a été créée : la **Compagnie d'Environnement Royan Atlantique (CERA)** a débuté son contrat le 23 avril 2019 pour une durée de neuf ans.



**CERA – Compagnie d'Environnement Royan Atlantique**  
13, rue Paul-Émile Victor  
17640 Vaux-sur-Mer  
Tél. : 05 46 77 99 17 (24h/24 et 7j/7)



### **Pôle cycle de l'eau et environnement de la CARA**

Assainissement collectif : du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. Tél. : 05 46 39 64 00

Service public d'assainissement non collectif (SPANC), du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. Tél. : 05 46 39 64 04

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les communes du territoire ont confié à la CARA la responsabilité de gérer leur **approvisionnement en eau potable**. Cette nouvelle compétence s'ajoute à celle de l'assainissement des eaux usées, exercée depuis plus de 45 ans par l'intercommunalité. La CARA se retrouve ainsi en position de maîtriser l'ensemble du cycle de l'eau, de l'approvisionnement au traitement des eaux usées.

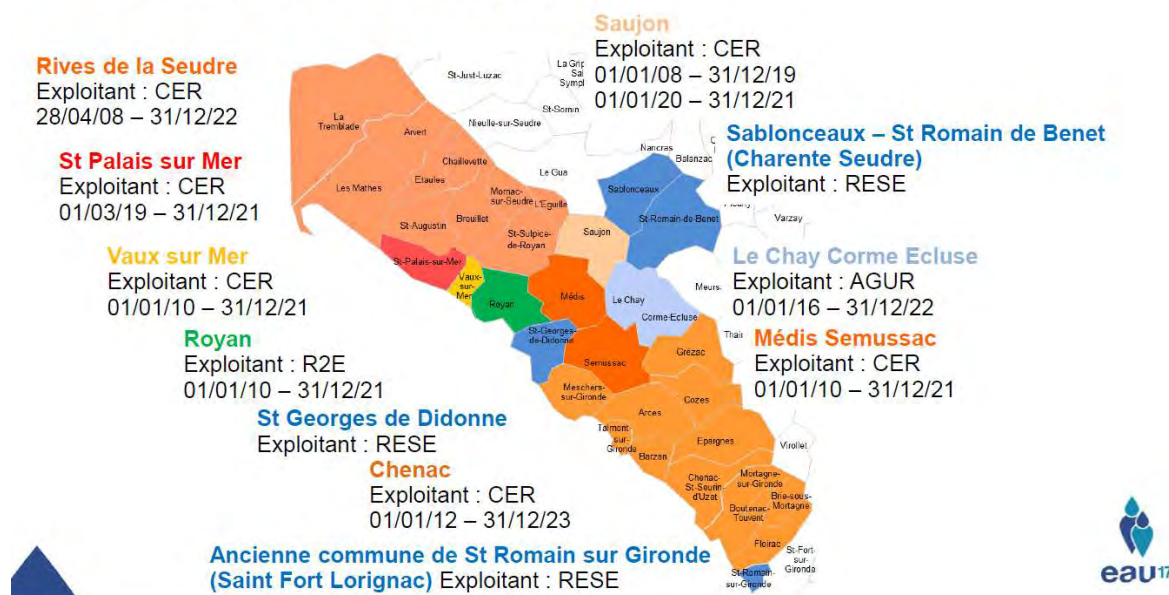
Pour cela, l'agglomération peut compter sur la longue expérience et les compétences techniques **d'Eau 17**, auquel la CARA a adhéré le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Créé en 1952, le syndicat départemental compte aujourd'hui 432 communes et 12 intercommunalités, dont la CARA, pour le compte desquelles il assure la gestion, le renouvellement et le développement du réseau d'eau potable.

Eau 17 définit aujourd'hui les orientations stratégiques de la politique de l'eau sur la quasi-totalité du département de la Charente-Maritime. Il investit, renouvelle le patrimoine pour garantir un service performant et durable. Il gère et préserve la ressource en eau, il protège les milieux aquatiques. Il a également pour mission d'informer et de sensibiliser le grand public.

## 2. Une nouvelle organisation du service de l'eau potable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022

À l'heure actuelle, onze services différents sont missionnés pour gérer l'eau des 33 communes de la CARA. L'ensemble de ces contrats arrivant à terme entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2023, les élus de la CARA ont souhaité avec Eau 17 profiter de ces échéances pour simplifier la gestion de l'eau, proposer de nouveaux services et harmoniser les prix.

### Les onze services d'eau potable



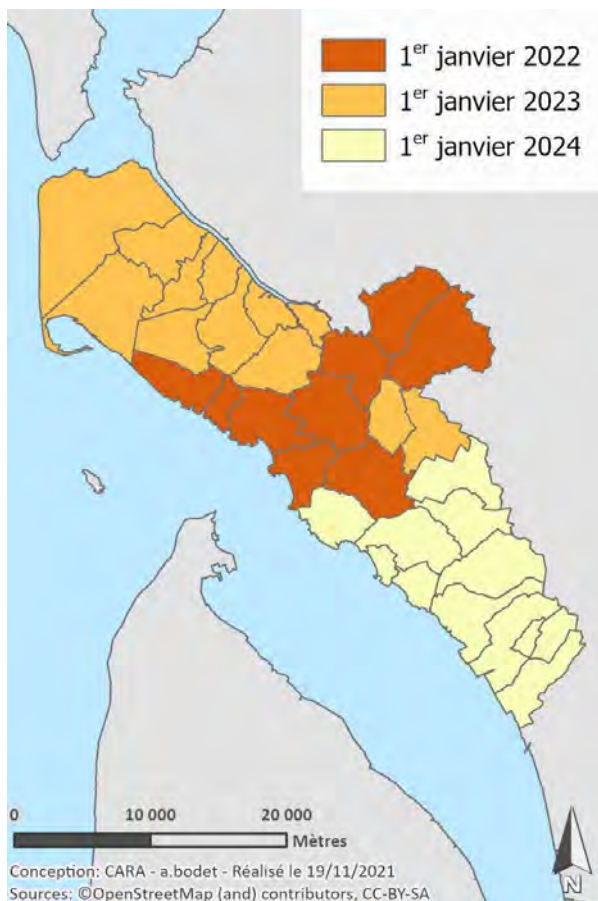
Pour le service au quotidien (entretenir les équipements, assurer le service client et la facturation), les élus de la CARA et d'Eau 17 ont choisi de maintenir une délégation de service public et de **confier à un opérateur unique la distribution de l'eau sur l'ensemble du territoire.**

Après mise en concurrence, c'est la filiale du groupe Saur, la Compagnie des Eaux de Royan (CER), qui a remporté le contrat.

À la demande des élus, une société spécifiquement dédiée au territoire de la CARA a été créée : **la Société de l'Eau Potable Royan Atlantique (SEBRA), qui deviendra le nouvel exploitant au cours des trois prochaines années.**

### 3. Une mise en place sur trois ans

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la SEPRa reprendra le service pour 9 communes de la CARA. Les autres suivront ensuite en 2023 et en 2024.



- **Au 1<sup>er</sup> janvier 2022**, la SEPRa sera le nouvel exploitant pour neuf communes du centre de la CARA : Médis, Royan, Sablonceaux, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Romain-de-Benet, Saujon, Semussac et Vaux-sur-Mer.

- **Au 1<sup>er</sup> janvier 2023**, la SEPRa deviendra le nouvel exploitant pour douze autres communes du secteur nord : Arvert, Breuillet, Chaillevette, Corme-Écluse, Étaules, La Tremblade, Le Chay, L'Éguille-sur-Seudre, Les Mathes, Mornac-sur-Seudre, Saint-Augustin, Saint-Sulpice-de-Royan.

- **Au 1<sup>er</sup> janvier 2024**, la SEPRa deviendra le nouvel exploitant pour les douze dernières communes du secteur sud de la CARA : Arces-sur-Gironde, Barzan, Boutenac-Touvent, Brie-sous-Mortagne, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Cozes, Épargnes, Floirac, Grèzac, Meschers-sur-Gironde, Mortagne-sur-Gironde et Talmont-sur-Gironde.

## 4. En 2022, 9 communes et 45 000 abonnés concernés

Pour les neuf communes concernées, voici ce qui changera au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

➤ **Deux numéros de téléphone SEPRA :**

**Consommateurs** (facturation, modification de contrat...) : 05 46 08 02 06.

**Dépannage 24h/24** : 05 81 91 35 02

Du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures et le samedi matin de 9 heures à 13 heures.



➤ **Trois points d'accueil SEPRA :**

**Royan** : 85, cours de l'Europe (nouveau site)

**Saujon** : 45 ter, rue Pierre de Campet (site existant pour l'eau et l'assainissement)

**Vaux sur Mer** : 13, rue Paul Émile Victor (site existant pour l'eau et l'assainissement)



➤ **Que vont payer les usagers ?** Une facture d'eau, toutes parts confondues, égale ou en diminution.



➤ **Que doivent-ils faire ?** Chaque usager va recevoir de la SEPRA un courrier de bienvenue lui expliquant les modalités pour créer son compte en ligne. Il lui sera demandé de fournir ses coordonnées bancaires et de choisir les modalités de paiement qui lui conviennent (mensualisation, prélèvement, virement...) en ligne, par téléphone ou par courrier.

➤ **Les prochaines échéances de facturation ?** Une première facture concernant l'abonnement du premier semestre 2022 sera adressée par la SEPRA aux abonnés au mois de janvier. À partir de 2022, deux périodes de relève seront mises en place pour permettre une facturation basée sur la consommation réelle: avril – mai 2022 et octobre- novembre 2022. Suite à ces relèves, les factures seront émises en juin et en novembre.

## 5. Des services de qualité et une performance améliorée

Plusieurs innovations entreront en vigueur pour simplifier et améliorer le service rendu aux usagers avec la mise en place d'un système de télé-relève des compteurs d'eau ou la création de nouveaux points d'accueil des usagers. L'amélioration de la performance hydraulique du réseau (réduction des pertes et des fuites) sera également au coeur de cette nouvelle organisation, bénéficiant de moyens humains et matériels importants.

- **Un système de télé-relève des compteurs d'eau** sera déployé dans toutes les communes d'ici trois ans. Il ne sera plus nécessaire de transmettre sa consommation ou d'accueillir un agent du service de l'eau. Les usagers seront alertés en cas de consommation anormale. Ils pourront suivre quotidiennement leur consommation pour mieux la maîtriser.
- **Réduction des fuites** : 40 agents dédiés au service seront déployés pour assurer la distribution de l'eau potable jusqu'au robinet du consommateur, permettant une réactivité importante notamment afin de limiter l'eau perdue en cas de fuite.
- **Nouveaux points d'accueil pour les clients** : une équipe locale sera chargée d'assurer une bonne gestion territoriale. En complément des points d'accueil, l'application mobile et le site internet permettront un accès simplifié aux démarches. À terme, cinq points d'accueil seront accessibles pour tous les usagers et abonnés avec des horaires élargis en période estivale.



**Vaux-sur-mer**  
13 rue Paul-Émile Victor  
17640 Vaux-sur-mer

**Toute l'année**  
Du lundi au vendredi : 9h00 - 13h00  
et de 13h30 à 16h00 sur RDV

**Royan (nouveau site)**  
85 cours de l'Europe  
17200 Royan

**Hiver**  
Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00  
et 13h30 - 18h00  
Samedi : 9h00 - 13h00

**Été**  
Lundi et vendredi : 9h00 - 18h00  
Du mardi au jeudi : 9h00 - 12h00  
et 14h00 - 18h00  
Samedi : 9h00 - 13h00

**Étaules (à partir de 2023)**  
2 rue de la Croix  
17750 Étaules

**Saujon**  
45 ter rue Pierre de Compet  
17600 Saujon

**Toute l'année**  
Lundi : 9h30 - 12h00 et 13h30 - 16h00  
Mercredi et samedi : 9h30 - 12h00

**Cozes (à partir de 2024)**  
69 route de Saintes  
17120 Cozes

- **La performance au cœur de la nouvelle organisation.** Dans le cadre de ses missions d'organisation du service public, Eau 17 s'engage pour un service de qualité. Pour y répondre, une liste d'engagements a été définie et doit être respectée par les exploitants missionnés. Avec la nouvelle organisation du service d'eau potable, le suivi des objectifs du contrôle de l'exploitation sera renforcé pour garantir la qualité du service rendu.





## 6. Une facture maintenue : une évolution maîtrisée de la part eau potable, la part assainissement en baisse

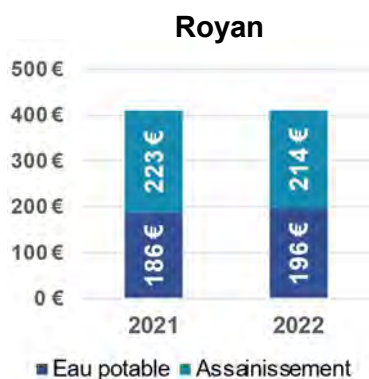
Compte tenu des prestations ajoutées au service, notamment la télé-relève, il est prévu une augmentation de la part eau potable du prix de l'eau pour certaines communes du territoire communautaire.

Pour contenir cette évolution et assurer un maintien de la facture, les élus de la CARA ont souhaité réduire la part de la collectivité pour l'assainissement. Cette baisse est d'autant plus d'actualité au regard des augmentations qui grèvent le pouvoir d'achat des foyers français.

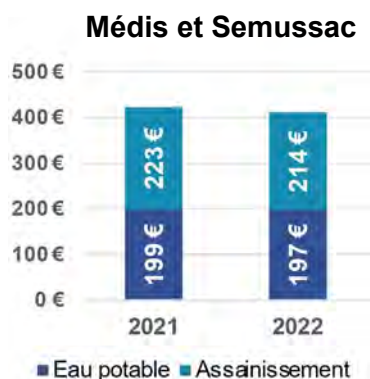
**Ainsi le montant global de la facture va diminuer pour la quasi-totalité des communes qui vont basculer à la SEPRA au 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

Le gain est entre 9 € et 16 € TTC pour une facture moyenne de 87 m<sup>3</sup>. La seule commune qui connaît une légère augmentation est Royan, dont les abonnés verront leur facture augmenter de moins d'1 € TTC en 2022.

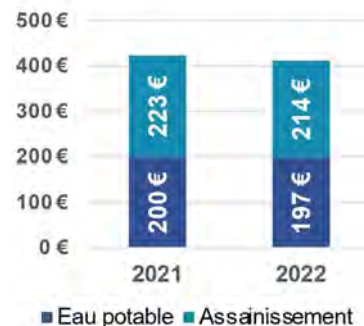
**Saint-Georges-de-Didonne,  
Sablonceaux et  
Saint-Romain-de-Benet**



↶ + 1 € TTC sur l'année

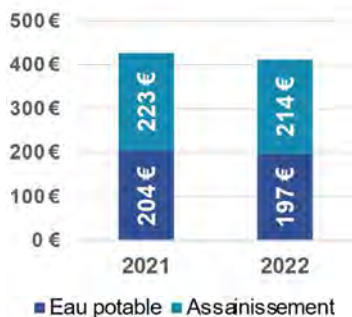


↵ - 11 € TTC en 2022



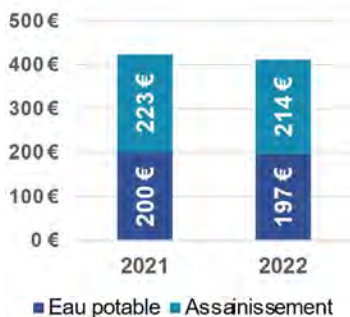
↵ - 12 € TTC en 2022

**Vaux-sur-Mer**



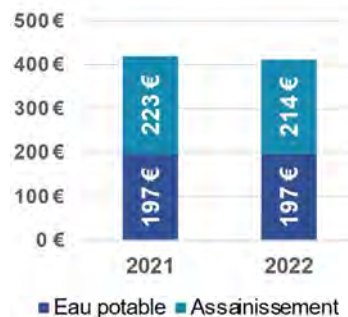
↵ - 16 € TTC en

**Saint-Palais-sur-Mer**



↵ - 12 € TTC en 2022

**Saujon**



↵ - 9 € TTC en 2022

**Commune de Royan**  
**Evolution d'une facture moyenne de 87 m3 en euros TTC**

	2021	2022	Montant total d'une facture	
Distribution de l'eau Eau 17	74,81	78,48	500 €	
Distribution de l'eau Exploitant	74,97	80,25	400 €	
Agence de l'eau	36,71	37,63	300 €	
<b>Distribution de l'eau</b>	<b>186,49</b>	<b>196,37</b>	186 €	223 €
Assainissement Eau 17	94,97	79,67	200 €	
Assainissement Exploitant	104,51	110,56	100 €	
Agence de l'eau	23,93	23,93	0 €	
<b>Assainissement</b>	<b>223,41</b>	<b>214,16</b>	196 €	214 €
<b>Total de la facture</b>	<b>409,90</b>	<b>410,53</b>		

■ Eau potable ■ Assainissement

EXERCICE : 2021      EAU POTABLE : R2E

ASSAINISSEMENT : CERA

LIBELLE	Base	Prix Unit. H.T.	Montant H.T.	Taux T.V.A.	Montant T.T.C.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>						<b>156,20</b>
Abonnement part Eau 17	1	25,67	25,67	5,50	1,41	27,08
Abonnement part Exploitant	1	39,94	39,94	5,50	2,20	42,14
Consommation part Eau 17	87	0,5200	45,24	5,50	2,49	47,73
Consommation part Exploitant	87	0,3577	31,12	5,50	1,71	32,83
Redevance prélèvement (Agence de l'eau)	87	0,0700	6,09	5,50	0,33	6,42
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>						<b>199,49</b>
Abonnement part CERA	1	56,06	56,06	10,00	5,61	61,67
Abonnement part Exploitant	1	30,33	30,33	10,00	3,03	33,36
Consommation part CERA	87	0,3480	30,28	10,00	3,03	33,31
Consommation part Exploitant	87	0,7434	64,68	10,00	6,47	71,15
<b>Organismes publics</b>						<b>54,21</b>
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	87	0,3300	28,71	5,50	1,58	30,29
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	87	0,2500	21,75	10,00	2,18	23,93
<b>TOTAL A PAYER</b>			<b>379,87 €</b>		<b>30,03 €</b>	<b>409,90 €</b>

EXERCICE : 2022      EAU POTABLE : SEPR

ASSAINISSEMENT : CERA

LIBELLE	Base	Prix Unit. H.T.	Montant H.T.	Taux T.V.A.	Montant T.T.C.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>						<b>166,08</b>
Abonnement part Eau 17	1	25,67	25,67	5,50	1,41	27,08
Abonnement part Exploitant	1	35,00	35,00	5,50	1,93	36,93
Consommation part Eau 17	87	0,5600	48,72	5,50	2,68	51,40
Consommation part Exploitant	87	0,4721	41,07	5,50	2,26	43,33
Redevance prélèvement (Agence de l'eau)	87	0,08	6,96	5,50	0,38	7,34
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>						<b>190,23</b>
Abonnement part CERA	1	45,90	45,90	10,00	4,59	50,49
Abonnement part Exploitant	1	32,08	32,08	10,00	3,21	35,29
Consommation part CERA	87	0,3049	26,53	10,00	2,65	29,18
Consommation part Exploitant	87	0,7865	68,43	10,00	6,84	75,27
<b>Organismes publics</b>						<b>54,21</b>
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	87	0,3300	28,71	5,50	1,58	30,29
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	87	0,2500	21,75	10,00	2,18	23,93
<b>TOTAL A PAYER</b>			<b>380,82 €</b>		<b>29,71 €</b>	<b>410,53 €</b>



## **Contacts presse**

CARA : Alexandre Garcia  
06 17 94 09 48 / [a.garcia@agglo-royan.fr](mailto:a.garcia@agglo-royan.fr)

EAU 17 : Betty Audebert-Merlière  
06 30 66 81 75 / [betty.audebert@eau17.fr](mailto:betty.audebert@eau17.fr)